

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 29 mai 2009
(convocation du 15 mai 2009)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Mai Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
Mme FAYET Véronique à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 10
M. HERITIE Michel à M. SOUBABERE Pierre
M. PUJOL Patrick à M. SEUROT Bernard à partir de 11 h 50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10
M. BONNIN J. Jacques à Mme BONNEFOY Christine jusqu'à 10 h 10
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. BRUGERE Nicolas
M. CAZENAVE Charles à Mme. DELATTRE Nathalie
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 40
M. DUPOUY Alain à M. DAVID Jean-Louis à partir de 11 h 50
M. GUICHEBAROU J.Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 11 h 40
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30

M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. LOTHaire Pierre à M. DUCASSOU Dominique
M. PALAU Jean-Charles à M. DAVID Yohan
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à Mme. PIAZZA Arielle
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. MOGA Alain
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine à partir de 10 h 15
M. ROBERT Fabien à M. BOUSQUET Ludovic
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 45
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme TOUTON Elisabeth à Mme COLLET Brigitte à partir de 11 h 50
Mme. WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

La préservation et la valorisation des activités agricoles sur le territoire de l'agglomération bordelaise - Programme d'interventions 2009 dans le Parc des Jalles par l'Association FRCIVAM - Décision - Convention

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la Charte pour l'Environnement vers le développement durable, la Communauté Urbaine a souhaité mettre en place des actions pour le maintien d'une diversité de l'activité agricole périurbaine traditionnelle ou biologique (actions n°22 à 24).

Avec la mise en œuvre du projet de Parc des Jalles, il apparaît qu'un soutien aux activités agricoles et maraîchères est nécessaire et urgent.

Ainsi, pour que ce territoire reste un espace « vivant » avec une dynamique de développement et de gestion des espaces qui lui soit propre, une attention particulière doit être portée par la collectivité publique aux activités agricoles encore existantes.

Afin de venir compléter les études du Conseil Général en cours sur la dynamique foncière de la vallée maraîchère du Parc des Jalles qui permettront de définir, à moyen terme, un programme d'intervention pour structurer ce territoire, la Fédération Régionale des CIVAM (Centres d'Initiatives pour la Valorisation de l'Agriculture en Milieu rural) de la Région Aquitaine a effectué un diagnostic sur les espaces agricoles et naturels périurbains du Parc des Jalles.

L'objectif est de mettre à disposition des collectivités locales concernées un programme d'actions destinées à soutenir une agriculture multifonctionnelle dans cet espace périurbain de 4.700 hectares subissant à la fois de fortes pressions urbaines et une déprise agricole.

La FRCIVAM créée en Aquitaine le 19 mars 1986 (association loi 1901), a proposé à la Commune d'Eysines et à la CUB - au vu des conclusions du diagnostic réalisé sur le territoire des jalles - de mettre en œuvre un programme d'intervention expérimental de septembre 2007 à décembre 2008 autour des quatre axes suivants :

1. Participer à la structuration d'un relais AMAP sur l'agglomération bordelaise (AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) afin d'impulser des contrats locaux producteurs-consommateurs.
2. Accompagner les producteurs à la vente directe de proximité et collective.

3. Favoriser l'installation de jeunes agriculteurs en zone urbaine et périurbaine.
4. Structurer une production locale avec la relance de la production de la pomme de terre d'Eysines.

Le bilan du programme d'actions 2007-2008 :

1. **Le Relais AMAP 33** (amap33@orange.fr) a été créé en Septembre 2007, avec le recrutement d'une animatrice et son nouveau siège basé à Pessac. A ce jour, onze AMAP existent sur la CUB.

Il accompagne les AMAP existantes sur la CUB et son objectif prioritaire est de contractualiser avec des agriculteurs du Parc des Jalles. Ce projet nécessite une mise en confiance des acteurs que sont les consommateurs et les producteurs. Le travail de sensibilisation, formation et communication est donc indispensable pour pérenniser ces rapports.

2. Vente directe de proximité et collective

A ce jour, le repérage d'une douzaine de producteurs potentiels en multi produits est en cours de réalisation par l'équipe FRCIVAM Aquitaine et son partenaire l'AFOCG 33 (Association de Formation Collective à la Gestion). Ce travail préalable est indispensable avant d'envisager la constitution d'un groupe de producteurs susceptibles de porter un projet de point de vente collectif. Des discussions ont été entreprises sur la commune d'Eysines pour commencer à définir la faisabilité de ce projet. En octobre 2008, un premier marché fermier avec participation de producteurs du parc des jalles a eu lieu aux vergers Bernhard à La Brède.

3. Installation de jeunes agriculteurs

Suite au diagnostic initial de 2006, il est apparu indispensable de repérer et d'installer de nouveaux agriculteurs sur le parc de Jalles. Depuis Juillet 2007, la FRCIVAM Aquitaine effectue un travail de sensibilisation auprès des collectivités locales et des producteurs en vue de déboucher sur des propositions concrètes pour permettre l'installation et la reprise d'exploitations agricoles.

4. Relance de la production de la pomme de terre d'Eysines.

Quatre réunions ont été organisées par la FRCIVAM Aquitaine en 2008 afin de mettre en place un cadre de travail avec la confrérie de la pomme de terre d'Eysines, la mairie d'Eysines, les producteurs et la Communauté Urbaine de Bordeaux.

A l'issue de cette réunion, il a été proposé un fonctionnement en 5 collèges au niveau de la confrérie : producteurs, consommateurs, professionnels, élus / collectivités locales, communication.

Un support de communication a été réalisé ainsi qu'un travail sur l'événementiel autour de la pomme de terre d'Eysines.

Cette première phase indispensable a permis de mettre en confiance les différents acteurs pour pouvoir, par la suite, dynamiser la production et surtout définir un plan d'actions commerciales collectives qui permettra de développer le volume en primeurs.

A l'issue de ces travaux, la confrérie a formalisé le dépôt d'une marque collective, d'un logo, d'une chartre graphique à l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle).

Un nouveau programme d'actions en 2009 :

Ce programme d'actions pluriannuel poursuit celui engagé en 2007 et 2008.

1. Développer l'essaimage des « contrats locaux consommateurs-producteurs » (AMAP®)

La FRCIVAM Aquitaine, « relais AMAP Aquitaine », a pour objectif d'essaier les AMAP sur la Région (fin 2008 80 AMAP en fonctionnement, soit environ 10 000 consommateurs et 130 producteurs). L'objectif fin 2010 est d'accompagner l'essaimage de 160 AMAP au niveau régional.

A ce jour, il existe 25 AMAP en fonctionnement en Gironde dont onze sur la CUB.

Cette action sera co-financée par le Conseil Général 33 et le Conseil Régional d'Aquitaine (« Essaimage des AMAP dans une perspective d'utilité sociale, économique et de contribution au développement durable territorial »).

L'objectif pour l'année 2009 est d'accompagner la création de 20 nouvelles AMAP sur la CUB et en Gironde. Le relais AMAP 33 apportera son soutien technique à la création de l'AMAP des agents et élus communautaires.

Pour cela, la recherche de nouveaux producteurs est la priorité en vue d'assurer cette demande croissante (environ 40 producteurs actuellement).

Il s'agit de se projeter sur les 2-3 années à venir pour assurer la réussite et la pérennité de ces actions.

Budget de l'opération

DEPENSES		RECETTES	
Frais de personnel CIVAM interne et externe	11.000,00 €	Conseil Général de la Gironde	8.000,00 €
Intervenants spécialisés du réseau CIVAM	1.000,00 €	Communauté Urbaine de Bordeaux (20 %)	3.200,00 €
Frais de déplacements	2.500,00 €	Conseil Régional d'Aquitaine (10 %)	1.600,00 €
Consommables	1.000,00 €	Autofinancement (20 %)	3.200,00 €
Frais de communication	500,00 €		
Total TTC non assujetti à la T.V.A	16.000,00 €	Total	16.000,00 €

2. Accompagner les producteurs à la vente directe de proximité et collective

Dans le cadre de son action intitulée « Mieux manger dans nos villes grâce à une agriculture de proximité ; construction d'un Système Alimentaire Local », la FRCIVAM Aquitaine initie et développe différentes actions autour des circuits courts.

Il s'agit en terme méthodologique, d'encourager la mise en confiance des producteurs pour les amener à une démarche collective, en vue de répondre à la demande croissante des consommateurs.

Seraient réalisés, d'une part, un appui auprès de producteurs souhaitant démarrer la vente directe, et d'autre part, la structuration d'un réseau de producteurs en vente directe collective (VDC) sur le territoire, en particulier au sein du Parc des Jalles.

Pour 2009, la FRCIVAM propose d'engager un accompagnement (conception du projet, juridique et plan marketing), pour la mise en place d'un « point de vente collectif » porté par la Mairie d'Eysines. De plus, elle propose la recherche et la promotion d'espèces maraîchères locales telles que la « pomme de terre traditionnelle d'Eysines », l'organisation de « marchés fermiers » et la création d'un réseau de « dépôts-vente » dans les fermes sur le territoire de la C.U.B.

Budget de l'opération

DEPENSES		RECETTES	
Frais de personnel CIVAM interne et externe	8.000,00 €	CUB (30 %)	4.500,00 €
Intervenants spécialisés du réseau CIVAM	3.000,00 €	Mairie d'Eysines (30 %)	4.500,00 €
Frais de déplacements	2.000,00 €	Autres communes du Parc des Jalles (20 %)	3.000,00 €
Consommables	500,00 €	Autofinancement (20 %)	3.000,00 €
Frais de communication	1.500,00 €		
Total TTC non assujetti à la T.V.A	15.000,00 €	Total	15.000,00 €

3. Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs en zone urbaine et périurbaine (phase 1)

La démarche de replacer l'agriculture aux portes de la ville représente un double enjeu en matière de développement économique et d'attractivité de la métropole :

- Elle est source de revenus pour les agriculteurs en leur permettant des débouchés pour leurs produits et une diversification de leur activité (vente de produits préparés, agri-tourisme...). C'est un objectif social et économique de développement durable.
- Elle permet aux citadins d'accéder à des produits frais, ayant généré un minimum de pollution pour leur acheminement. C'est un objectif économique et environnemental de développement durable

Les objectifs opérationnels sont les suivants :

- Développer la sensibilisation des élus et des collectivités locales à la préservation du foncier agricole (ex : « Zones Agricoles Protégées ») et à la création de « Zones d'Activités Agricoles ».

Il s'agit d'une zone foncière agricole (avec possibilité d'installer des bâtiments ou avec des bâtiments à proximité) achetée ou louée par la collectivité locale en concertation avec les services d'urbanisme, les propriétaires fonciers, les agriculteurs et la SAFER, en vue d'aménager cette zone et d'y permettre l'installation d'un nombre précis de nouveaux exploitants.

- Favoriser la mise en place de « fermes relais » et/ou de « fermes communales » pour l'installation de nouvelles entreprises agricoles dans le cadre d'un Système Alimentaire Local.

Ce concept repose sur l'achat et la restauration par la collectivité de terres et/ou bâtiments.

Par la suite 2 solutions sont envisageables :

- Dans le cas de la ferme relais, l'exploitant installé sur les terres et/ou bâtiments, en deviendra propriétaire par un système de crédit bail.
En revanche, dans le cas de la ferme communale ou intercommunale, la ferme a vocation à rester une propriété de la collectivité. Une location par un système de bail à long terme est alors consentie par l'exploitant.
- Intervention de la FRCIVAM Aquitaine par l'intermédiaire de sa « couveuse agricole » pour permettre l'installation progressive de nouveaux agriculteurs de type HCF (Hors Cadres Familiaux) sur le territoire.
La « couveuse agricole » permet aux porteurs de projets agricoles de se « tester » avant leur installation, sur plusieurs sites (en location, mise à disposition précaire, prêt à usage gratuit).

Le cœur de cet outil réside en un parrainage. Chaque « couvé » bénéficiera d'un parrain intervenant dans une relation basée sur la confiance pour l'aide, l'accompagnement et l'apprentissage à la prise de décision, et d'un producteur partenaire local, dont le rôle est d'aider le « couvé » sur le plan technique, l'organisation du travail et favoriser son intégration professionnelle dans le milieu (projets collectifs, événements locaux...) (référence de la « couveuse Agricole » expérimentée dans le Béarn par la FRCIVAM Aquitaine en 2007 et 2008).

Budget de l'opération

DÉPENSES		RECETTES	
Frais de personnel CIVAM interne et externe	6.500,00 €	CUB * (50 %)	6.000,00 €
Intervenants spécialisés (ex : parrains pour la couveuse agricole)	3.000,00 €	Conseil Régional d'Aquitaine (30 %)	3.600,00 €
Frais de déplacements	2.000,00 €	Communes du Parc des Jalles (20 %)	2.400,00 €
Consommables	500,00 €		
Total TTC non assujetti à la T.V.A	12.000,00 €	Total	12.000,00 €

* services en collaboration : Développement Durable et Ecologie Urbaine et Développement Economique (Economie Sociale et Solidaire)

BUDGET PRÉVISIONNEL GLOBAL pour 2009

DEPENSES		RECETTES	
Axe 1	16.000 €	CUB	13.700 €
Axe 2	15.000 €	Conseil Général 33	8.000 €
Axe 3	12.000 €	Conseil Régional Aquitaine	5.200 €
		Communes du Parc des Jalles	7.500 €
		Autofinancement	8.600 €
TOTAL TTC non assujetti à la TVA	43.000 €	TOTAL	43.000 €

Le montant global de l'opération est de 43.000 € TTC, non assujetti à la T.V.A. Ainsi, la participation communautaire prévisionnelle se monte à 13.700 € pour l'ensemble du programme d'intervention 2009.

Cette dépense sera imputée sur les crédits ouverts au Budget Principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 8330, CRB D400 pour un montant de 7.700 €.

Et sur les crédits ouverts au Budget Principal de l'exercice en cours chapitre 67, article 6745, fonction 900, CRB D100 pour un montant de 6.000 €.

En conséquence, et si tel est votre avis, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de participer à ce projet d'intervention dans le domaine des activités agricoles et maraîchères estimé à 43.000 € TTC, non assujetti à la T.V.A, au travers du versement d'une subvention de fonctionnement à l'association loi 1901 FRCIVAM Aquitaine d'un montant de 13.700 €.
- autoriser M. le Président à signer la convention ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de cette subvention.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 29 mai 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
9 JUIN 2009**

PUBLIÉ LE : 11 JUIN 2009

M. Serge LAMAISON